

**EXTRAIT
DU CODE DE LA DEMOCRATIE
LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

Commune de Bassenge

Madame, Monsieur,

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Roclenge-sur-Geer le **jeudi 19 janvier 2017** à **20** heures.

ORDRE DU JOUR :

SEANCE PUBLIQUE

- 1° Présentation des vœux pour 2017 et verre du nouvel an en fin de séance.
- 2° Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 décembre 2016
- 3° Confirmation ordonnance de Police de Mr le Bourgmestre du :
-16.12.2016 - interdisant la circulation du 26.12.2016 au 08.01.2017 rue Sébastien Fouarge à Wonck.
- 4° Ordonnance de Police du Conseil communal concernant l'organisation du 60^{ème} Rallye International « Police-Gendarmerie-Police Judiciaire-Police Militaire » à Glons/Juprelle le 13 mai 2017.
- 5° Ordonnance de Police du Conseil communal concernant l'organisation du carnaval de Wonck le 19 février 2017.
- 6° I.I.L.E – Désignation d'un délégué en remplacement de feu Mr Jean Van der Wielen.
- 7° Rapport d'activités et bilan de l'exercice 2015 de l'ASBL Aide aux Familles : Camps de vacances.
- 8° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour la fourniture de signalisation et petits équipements.
- 9° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour la fourniture de vêtements de sécurité.
- 10° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour l'éclairage de la maison communale de Glons.
- 11° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour la fourniture d'ensembles de columbariums.
- 12° Reconnaissance de la Maison du Tourisme et désignation d'un Membre pour participer aux Assemblées générales.

.../....

13° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour un emprunt à contracter afin de financer les travaux repris dans le PIC (Plan d'Investissements Communal)

LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE 11 JANVIER 2017 AU PLUS TARD.

Bassenge, le 10 janvier 2017

PAR LE COLLEGE

**Le Directeur général,
J. TOBIAS**

**Le Bourgmestre,
J. PIETTE**

**EXTRAIT
DU CODE DE LA DEMOCRATIE
LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

Commune de Bassenge

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Roclenge-sur-Geer le **jeudi 09 février 2017** à **20** heures.

ORDRE DU JOUR :

SEANCE PUBLIQUE

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 janvier 2017.
- 2° Règlement général de Police – Zone de Police Basse-Meuse (5281) – Ordonnance de Police administrative générale de la commune de Bassenge.
- 3° Adoption du cahier des charges et choix du mode de passation de marché pour le placement de caméras de surveillance au hall communal de sports de Glons.
- 4° Ordonnance de police pour l'adoption de mesures temporaires de circulation pour l'organisation d'un cortège carnavalesque le 26 février 2017 à Bassenge.

HUIS CLOS

2 points seront débattus en huis clos.

LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE 1^{er} FEVRIER 2017 AU PLUS TARD.

Bassenge, le 30 janvier 2017

PAR LE COLLEGE

**Le Directeur général,
J. TOBIAS**

**Le Bourgmestre,
J. PIETTE**

**EXTRAIT
DU CODE DE LA DEMOCRATIE
LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

Commune de Bassenge

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Roclenge-sur-Geer le **jeudi 09 mars 2017** à **20** heures.

ORDRE DU JOUR :

° **SEANCE PUBLIQUE**

- 1° Hommage et minute de silence - Décès de Madame l'Echevine Fabienne Heptia.
- 2° Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation d'une Conseillère communale en remplacement de Madame Fabienne Heptia.
- 3° Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 09 février 2017.
- 4° Ordonnance de police pour l'adoption de mesures temporaires de circulation pour l'organisation d'un cortège carnavalesque le 18 mars 2017 à Glons.
- 5° Ordonnance de police pour l'adoption de mesures temporaires de circulation pour l'organisation du jogging Télévie à Glons le 15 avril 2017.
- 6° Ordonnance de police pour l'épreuve cycliste « Tour de la Basse-Meuse » le 30 avril 2017.
- 7° Confirmation ordonnances de Police de Monsieur le Bourgmestre du :
 - 31.01.2017 - pour l'installation d'un chapiteau, rue du Grand Brou à Roclenge S/Geer le 18 février 2017.
 - 08.02.2017 - pour permettre le forage dirigé (entre la ligne du chemin de fer et la route de Paifve) à Glons du 08 février au 31 mars 2017.
 - 14.02.2017 - mesures temporaires visant le stationnement Place Roi Albert à Eben-Emael le 15 février 2017 de 07h00 à 13h00.
- 8° Ratification ordonnances de Police du Collège communal :
 - du 13 février 2017 relative à la migration des batraciens
 - du 21 février 2017 organisation du carnaval à Emael le 26 février 2017.
- 9° Publifin Scirl – Assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2017.
- 10° Commission des Aînés : Rapport d'activités 2016 et bilan de l'année 2016, prévisions budgétaires 2017.
- 11° Adoption du cahier des charges et choix du mode de passation de marché pour le placement de caméras de surveillance au hall communal de sports de Glons – Annule et remplace décision du 09.02.2017.

..../....

12° Présentation et approbation des rapports d'activités et financier 2016 du Plan de cohésion social.

13° Gouvernance et éthique en Wallonie.

LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE 1^{ER} MARS 2017 AU PLUS TARD.

Bassenge, le 27 février 2017

PAR LE COLLEGE

**La Directrice générale f.f.,
M. BLAFFART**

**Le Bourgmestre,
J. PIETTE**

**EXTRAIT
DU CODE DE LA DEMOCRATIE
LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Commune de Bassenge

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Roclenge-sur-Geer le **jeudi 13 avril 2017** à **20** heures.

Pour ceux qui le souhaitent dès 19,15 h., Monsieur Ph. KNAPEN, Echevin des Finances, donnera les informations sur le compte communal.

ORDRE DU JOUR :

- ° **SEANCE PUBLIQUE**
- 1° Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 09 mars 2017.
- 2° Compte Communal- Rapport article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.
- 3° Compte communal :
 - a) Approbation des comptes communaux budgétaires ordinaire et extraordinaire - Exercice 2016
 - b) Approbation du compte de résultats 2016, du bilan 2016 et de la synthèse analytique.
- 4° C.P.A.S. – Compte exercice 2016.
- 5° Vérification de l'encaisse du Receveur Régional – situation du 01.01.2016 au 31.12.2016
- 6° Compte de la Fabrique d'Eglise Saint Lambert de Boirs – Prorogation du délai de Tutelle.
- 7° Compte de la Fabrique d'Eglise Saint Lambert de Wonck – Prorogation du délai de Tutelle.
- 8° Compte de la Fabrique d'Eglise Saint Pierre de Bassenge – Prorogation du délai de Tutelle.
- 9° Budget communal exercice 2017 – services ordinaire et extraordinaire - Communication de l'arrêté ministériel du 15 mars 2017.
- 10° Confirmation des ordonnances de Police de Monsieur le Bourgmestre du :
 - 10.03.2017 : Interdire la circulation rue du Grand Surdant du 13 mars 2017 au 07 juillet 2017 lors des travaux de la dérivation du Geer.
 - 13.03.2017 : Interdire la circulation Thier au Moulin à Boirs les 13 et 14 mars 2017 de 15,30 h à 19,00h
- 11° Ratification de l'ordonnance de Police du Collège communal du :
 - 20.03.2017 : Interdiction de stationnement les 28 et 29 mars 2017, rue Lulay, n° 27 à Glons.
 - 27.03.2017 : travaux d'entretien au passage à niveau 22a à Glons.
- 12° Ecetia - Acte à conclure entre les parties pour un bien sis rue de Brus, 79 à Glons cadastré section C n° 993S – Convention de révocation mutuelle (art. 1134, al.2 C. civ.) d'une emphytéose.

.../....

- 13° Ecetia – Constitution d'un droit de superficie et à 'apport des quotes-parts de terrain y relatif – Glons : Logements de transit
- 14° Modification de la date de la séance du Conseil communal du mois de juin 2017.
- 15° Candidature – Communes zéro déchet.
- 16° Adoption du règlement relatif à la prime pour l'achat de fûts composteurs.
- 17° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour l'acquisition de mobilier urbain.
- 18° Règlement sur la délivrance des permis d'urbanisation.
- 19° Publifin suite et motion.

LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE 05 AVRIL 2017 AU PLUS TARD.

Bassenge, le 03 avril 2017

PAR LE COLLEGE

**Le Directeur général,
J. TOBIAS**

**Le Bourgmestre,
J. PIETTE**

**EXTRAIT
DU CODE DE LA DEMOCRATIE
LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Commune de Bassenge

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Roclenge-sur-Geer le **jeudi 18 mai 2017** à **20** heures.

Pour ceux qui le souhaitent dès 19,15 h., Monsieur Ph. KNAPEN, Echevin des Finances, donnera les informations sur la modification budgétaire n°1/2017 du service ordinaire et du service extraordinaire

ORDRE DU JOUR :

- 1° Déclaration de politique générale – Avenant.
- 2° Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 avril 2017.
- 3° IMIO – Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 1^{er} juin 2017
- 4° LIEGE ZONE 2 IILE – SRI – Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017.
- 5° INTRADEL – Assemblée générale ordinaire du 1^{er} semestre du 22 juin 2017.
- 6° A.I.D.E. – Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017.
- 7° NEOMANSIO – Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2017.
- 8° Ordonnance de Police concernant l'organisation d'une brocante à Wonck le 21 juillet 2017
- 9° Confirmation ordonnance de Police de Mr le Bourgmestre du :
 - 04.04.2017 : Travaux d'entretien au passage à niveau 22A à Glons (modification de date)
 - 18.04.2017 : stationnement interdit rue du Grand Brou, en face du n°1 à Roclenge s/Geer le 21.04.2017
 - 20.04.2017 : Travaux de projection PUR d'un sol d'une nouvelle construction rue Saint Pierre à Glons le 26.04.2017.
 - 02.05.2017 : Interdiction de circulation rue de la Rose à Wonck (partie comprise entre la rue des Martyrs et du Mâri)
 - 05.05.2017 : Interdiction de circulation rue de la Rose à Wonck (partie comprise entre la rue des Martyrs et du Mâri)- complément.
- 10° Ratification ordonnances de Police du Collège communal :
 - 11.04.2017 : Organisation d'un « vélofolies » à Glons le 22 avril 2017.
 - 03.05.2017 : Course « caisse à savon » à Bassenge le 21 mai 2017.
 - 03.05.2017 : Fête des voisins à Boirs, le 19 mai 2017.
 - 03.05.2017 : Organisation d'une brocante à Glons le 25 mai 2017.
- 11° Ordonnance de Police concernant l'organisation des festivités du mois d'août 2017 à Boirs – Tronçon rue du Frêne/Once.

.../...

- 12° Vérification de l'encaisse du Receveur pour la période du 01.01.2017 au 31.03.2017.
- 13° Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Boirs – Approbation compte 2015.
- 14° Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Boirs – Approbation compte 2016.
- 15° Fabrique d'Eglise Saint-Pierre de Bassenge – Approbation compte 2016.
- 16° Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Wonck – Réformation compte 2016.
- 17° Fabrique d'Eglise Saint-Remy de Roclenge – Approbation compte 2016.
- 18° Modification budgétaire n°1/2017 – Service ordinaire et Service extraordinaire.
- 19° Rapport d'activités et bilan financier 2016 de l'ASBL Vivre Jeune à Bassenge.
- 20° Dossier Publifin – Suite.
- 21° Apport terrain de football de Wonck à Ecetia.

LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE 10 MAI 2017 AU PLUS TARD.

Bassenge, le 08 mai 2017

PAR LE COLLEGE

**Le Directeur général,
J. TOBIAS**

**Le Bourgmestre,
J. PIETTE**

**EXTRAIT
DU CODE DE LA DEMOCRATIE
LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

Commune de Bassenge

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Roclenge-sur-Geer le **jeudi 29 juin 2017** à **20** heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 mai 2017.
- 2° Confirmation ordonnances de police de Monsieur le Bourgmestre du :
 - 09.05.2017 – Réalisation d'une chape en béton pour une nouvelle construction rue Saint Pierre à Glons à hauteur des n° 37 et 39.
 - 12.05.2017 – Réalisation de trottoirs rue du Grand brou à Roclenge-sur-Geer du 15 mai 2017 au 16 juin 2017 inclus.
 - 15.05.2017 – Interdiction de stationner rue Brouck au Tilleul, 40 le 17 mai 2017 pour permettre le déménagement du riverain.
 - 31.05.2017 – Règlementation de la circulation rue Jean Derriks les 2 et 6 juin 2017 suite au placement d'une grue élévatrice au n° 12 de ladite rue.
 - 01.06.2017 – Interdiction de stationnement à l'église de Boirs le 4 juin 2017 à partir de 08 h. en raison des communions.
 - 09.06.2017 – Interdire le stationnement sur l'itinéraire emprunté dans notre entité par l'épreuve cycliste Tour du Limbourg le 11 juin 2017.
- 3° Triathlon IronMan Maastricht Limburg le 6 août 2017 – Circulation interdite route de Visé et « Nouvelle percée RN671 le 6 août 2017 de 8 h à 17 h..
- 4° Ratification ordonnance de Police du Collège communal du :
 - 17.05.2017 – Organisation du jogging « des gouttes d'eau pour Béné ».
- 5° CPAS – Modification budgétaire n° 1/2017.
- 6° Fabrique d'Eglise Saint Victor de Glons – Compte 2016 – Réformation.
- 7° Fabrique d'Eglise Notre Dame d'Emael – Compte 2015 – Réformation.
- 8° Fabrique d'Eglise Notre Dame d'Emael – Budget 2017 – Réformation.
- 9° CHR de la Citadelle – Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2017.
- 10° A.S.B.L. Reflets : Rapport d'activités, bilan 2016 et prévisions 2017.

..../.....

- 11° A.S.B.L. Syndicat d'Initiatives en Vallée du Geer : Rapport d'activités, bilan 2016 et prévisions 2017
- 12° Communication de l'arrêté ministériel approuvant les comptes annuels de l'exercice 2016.
- 13° Communication de l'arrêté ministériel approuvant la redevance pour la demande des permis d'urbanisme, permis d'urbanisation, de modification de permis d'urbanisation, permis unique, permis d'environnement et la délivrance de permis d'urbanisation.
- 14° Modification du règlement communal concernant la location des tentes et chapiteaux.
- 15° Acquisition d'un abri bus pour le parking d'éco voiturage – Marché provincial.
- 16° Rapport d'incidences environnementales sur les projets de modification des Plans d'Assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH)
- 17° Addenda au Règlement général de Police
- 18° Publifin – Assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2017.
- 19° Publifin – Désignation d'un Administrateur cdh.
- 20° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour le PCDR
- 21° Règlement communal – Rassemblement de motards.
- 22° Adhésion à l'ASBL PoWalCo – Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information la coordination et l'organisation des chantiers, sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau.
- 23° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour l'acquisition d'un véhicule en remplacement de la voiture AX du service des travaux.
- 24° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour l'installation du chauffage dans le local annexe à la Croix Rouge
- 25° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour les travaux d'entretien dans les différents bâtiments communaux.
- 26° Circulaire budgétaire CPAS – Budget exercice 2018.

HUIS CLOS

- 1° Ratification de la mise en disponibilité pour raison de maladie d'un ouvrier communal.
- 2° Ratification remplacement du Directeur général pendant ses congés

LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE 21 JUIN 2017 AU PLUS TARD.

Bassenge, le 19 juin 2017

PAR LE COLLEGE

**Le Directeur général,
J. TOBIAS**

**Le Bourgmestre,
J. PIETTE**

**EXTRAIT
DU CODE DE LA DEMOCRATIE
LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Commune de Bassenge

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Roclenge-sur-Geer le **jeudi 28 septembre 2017 à 20,30** heures.

Pour ceux qui le souhaitent dès 20,00 h., Monsieur Ph. KNAPEN, Echevin des Finances, donnera les informations sur la modification budgétaire n°2/2017 du service ordinaire et du service extraordinaire

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 juin 2017.
- 2° Adoption du cahier des charges et choix du marché, estimation et avis de marché et plan général de sécurité et santé pour les travaux de consolidation de la rue Haut Vinâve à Glons
- 3° Modification budgétaire n°2 de l'exercice 2016 – Service ordinaire et Service extraordinaire.
- 4° Confirmation de la décision du Collège communal pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion en remplacement de notre camionnette déclassée.
- 5° Vérification de l'encaisse du Receveur – Situation de caisse au 30.06.2017.
- 6° Redevance pour l'octroi et le renouvellement de concession dans les différents cimetières de l'entité.
- 7° Ratification ordonnances de police du Collège communal du :
 - 21.06.2017 - Organisation de la course cycliste « Grand Prix Color code » le 30 juillet 2017.
 - 03.07.2017 – Dérivation du Geer rue du Grand Surdant à Wonck du 08.07.2017 au 31.08.2017.
 - 03.07.2017 – Organisation d'un jogging à Wonck le 16 juillet 2017.
 - 13.07.2017 – Organisation d'une brocante à Roclenge-sur-Geer le 02.09.2017.
 - 13.07.2017 – Travaux d'égouttage rue du Ruisseau à Wonck du 07.08.2017 au 10.11.2017.
 - 13.07.2017 – Renouvellement des rails en voies principales électrifiées sur l'Area de Liège : passage à niveau 22A à Glons du 05.08.2017 au 11.08.2017.
 - 31.07.2017 – Passage de la course cycliste « BinckBank Tour 2017 » le 12 août 2017.
 - 07.08.2017 – Rectification de l'ordonnance de police du Collège communal concernant le passage de la course cycliste « BinckBank Tour 2017 » le 12 août 2017.
 - 07.08.2017 – Organisation de la fête Place Louis Piron et Place de l'Union à Roclenge S/Geer du 31.08.2017 au 5 septembre 2017.
 - 28.08.2017 – Interdiction de stationnement sur le parking communal à Bassenge, côté Police, le 16 septembre 2017 pour l'organisation de la balade à vélo.
 - 05.09.2017 – Organisation des cramignons les 16 et 17 septembre 2017 à Boirs
- 8° Confirmation ordonnances de police de Monsieur le Bourgmestre du :
 - 05.07.2017 – Interdire tout rassemblement de plus de 5 personnes sur la Place Louis Piron à Roclenge-sur-Geer du 1^{er} juillet 2017 au 31 août 2017.
 - 30.08.2017 – Organisation de la brocante Télévie à Bassenge le 09 septembre 2017.
 - 30.08.2017 – Réalisation de chapes de béton à une nouvelle construction rue Georges Depaifve à Glons le 1^{er} septembre 2017.
 - 08.09.2017 – Interdiction de stationnement rue Basse-cour les 13 et 14 septembre 2017 lors de

travaux chez un riverain.

-08.09.2017 – Circulation interdite Thier Saint Laurent à Glons (partie bétonnée) à partir du 18.09.2017 pour un mois (temps de séchage du béton) – Travaux de réfection de voirie.

- 9° Ordonnance de Police concernant l'organisation d'un marché de Noël dans les grottes de Wonck.
- 10° Pour information, communication du bilan 2016 de la Centrale de Mobilité de la Basse-Meuse.
- 11° Bibliothèque publique Saint Victor – Rapport et bilan 2016.
- 12° Rapport annuel de la Commission de l'Environnement.
- 13° Courriel d'Ecetia de ce 11 août 2017 – Acte de superficie installations et terrain de football à Wonck.
- 14° Création de voirie suite à la demande de permis d'urbanisme de la Société INFRABEL, tendant à la construction d'une voirie pour un bien sis route de Paifve à 4690 Glons – Parcelles cadastrées section C pas de numéro.
- 15° Déplacement du chemin vicinal n°2 sis rue du Chemin de fer à 4690 Bassenge – cadastré 5^{ème} division Wonck section C n° 844^e & f.
- 16° Modification de la date du Conseil communal du mois de novembre 2017 et du mois de décembre 2017.
- 17° Compte de la Fabrique d'Eglise Notre Dame d'Emael – exercice 2016 – Réformation.
- 18° Budget de la Fabrique d'Eglise Saint Pierre de Bassenge – exercice 2018 – Approbation
- 19° Budget de la Fabrique d'Eglise Saint Lambert de Boirs – exercice 2018 – Approbation
- 20° Budget de la Fabrique d'Eglise Saint Lambert de Wonck – exercice 2018 – Réformation
- 21° Budget de la Fabrique d'Eglise Saint Remy de Roclenge-sur-Geer – exercice 2018 – Réformation
- 22° Modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'Eglise Saint Victor de Glons –
- 23° Adoption du cahier des Charges et choix du marché pour le PCDR

LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE 20 SEPTEMBRE 2017 AU PLUS TARD.

PAR LE COLLEGE

**Le Directeur général f.f.,
M. BLAFFART**

Bassenge, le 18 septembre 2017

**Le Bourgmestre,
J. PIETTE**

**EXTRAIT
DU CODE DE LA DEMOCRATIE
LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Commune de Bassenge

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Roclenge-sur-Geer le **jeudi 19 octobre 2017 à 20** heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 septembre 2017.
- 2° Confirmation ordonnances de Police de Monsieur le Bourgmestre du :
-28.09.2017 – Interdiction de stationnement rue de l'Eglise à Boirs lors de funérailles le 29.09.2017
-04.10.2017 – Interdiction de stationnement rue Neuve (à côté du n°1) le 09.10.2017 pour placement d'un conteneur.
- 3° Ratification ordonnance de Police du Collège communal du :
26.09.2017 – Sortie des cramignons à Emael le 1^{er} octobre 2017.
- 4° Communication de l'arrêté ministériel approuvant notre délibération du 29.06.2017 fixant une redevance sur le tarif de location des tentes et chapiteaux ainsi que de certains accessoires.
- 5° Fabrique d'Eglise Saint Lambert de Wonck – Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2017.
- 6° Propositions d'aménagements pour faciliter l'accès des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.
- 7° C.P.A.S. – Modification budgétaire n° 2 exercice 2017.

LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE 11 OCTOBRE 2017 AU PLUS TARD.

Bassenge, le 09 octobre 2017

PAR LE COLLEGE

**Le Directeur général,
J. TOBIAS**

**Le Bourgmestre,
J. PIETTE**

**EXTRAIT
DU CODE DE LA DEMOCRATIE
LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Commune de Bassenge

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Roclenge-sur-Geer le **jeudi 23 novembre 2017 à 20** heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1° SCOTC
- 2° Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège (SDALg)
- 3° Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 octobre 2017.
- 4° Avenant pour travaux supplémentaire pour la consolidation de la rue de la Montagne à Roclenge-sur-Geer.
- 5° C.P.A.S. Budget exercice 2018.
- 6° SPI – Assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2017.
- 7° Liège Zone 2 IILE – SRI – Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2017.
- 8° IMIO – Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2017.
- 9° INTRADEL – Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2017.
- 10° Modification du règlement en vue d'éviter et/ou réduire le risque d'inondations de coulées de boues sur le territoire de la commune de Bassenge.
- 11° Conventions relatives aux mesures anti-érosions et inondations avec les différents agriculteurs.
- 12° Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages - Le coût vérité – Budget 2018.
- 13° Le règlement taxe sur la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents.
- 14° Pour information et remarque éventuelle : Projet de calendrier des séances du conseil communal en 2018.
- 15° Communication de l'arrêté ministériel d'approbation de la délibération du 28.09.2017 fixant les tarifs de redevance pour l'octroi de concession de sépultures fixés pour la première demande et pour une durée de 30 ans.
- 16° Confirmation ordonnance de Police de Monsieur le Bourgmestre du 27.10.2017 – Interdiction de stationnement rue François Bertrand à hauteur des numéros 14 à 20 du 31.10.2017 au 30.11.2017.

..../....

- 17° Demande de Monsieur le Conseiller communal Ch. Sortino : non-respect des procédures de marché public :
- 17° A : Adoption du cahier des charges et choix du marché pour la fourniture de mazout de chauffage
- 17° B : Adoption du cahier des charges et choix du marché pour la fourniture de carburants pour les véhicules.
- 17° C : Adoption du cahier des charges et choix du marché pour la fourniture de carburants pour le petit matériel.
- 17° D : Cahier des charges et choix du marché pour la conclusion du portefeuille des diverses polices d'assurance – Information
- 17° E : Informations sur les autres Sociétés avec lesquelles la Commune travaille.
- 18° Adhésion à l'assurance hospitalisation collective du service fédéral des pensions – Service social collectif.
- 19° Vérification de l'encaisse du Receveur – Situation de caisse au 30.09.2017
- 20° Projet d'extension de l'établissement pénitentiaire de Lantin et de l'établissement de défense sociale de Paifve.
- 21° Fabrique d'Eglise Saint-Georges d'Eben – Compte exercice 2016 – Réformation
- 22° Fabrique d'Eglise Saint Pierre de Bassenge - Modification budgétaire 1 – exercice 2017 – Approbation
- 23° NEOMANSIO – Assemblée générale stratégique du 20 décembre 2017.
- 24° A.I.D.E. – Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2017.
- 25° Ordonnance de Police du Conseil communal : Interdiction de stationnement Chemin du Tram à Bassenge le 07 décembre 2017.
- 26° ISOSL – Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2017.
- 27° ISOSL – Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2017.
- 28° ECETIA Intercommunale SCRL – Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2017
- 29° ECETIA Collectivités SCRL – Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2017
- 30° CHR de la Citadelle – Assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2017.

HUIS CLOS

1°

2°

LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE 14 NOVEMBRE 2017 AU PLUS TARD.

Bassenge, le 13 novembre 2017

PAR LE COLLEGE

**Le Directeur général,
J. TOBIAS**

**Le Bourgmestre,
J. PIETTE**

Bassenge, le 13 novembre 2017.

**COMMUNE
DE
BASSENGE**

CONVOCATION

**OBJET : CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR D'UNE SEANCE COMMUNE
DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION
SOCIALE.**

Conformément aux articles L1122-11 et suivants du CDLD, aux articles 26bis §5 alinéa 2 et 34bis de la loi organique des CPAS ainsi qu'au chapitre 3 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance commune du conseil communal et du Conseil de l'action sociale qui se tiendra le **Jeudi 23 novembre 2017 à 19,30.heures**, en la salle des mariages de la maison communale de Roclenge-sur-Geer, Place Louis Piron.

SEANCE PUBLIQUE

- 1° Déclaration de politique générale et budget de l'exercice 2018 du CPAS.
- 2° Rapport annuel sur les synergies entre la Commune et le CPAS.
- 3° Plan général d'urgence et d'intervention.

SEANCE HUIS CLOS

Néant.

PAR LE COLLEGE COMMUNAL

Le Directeur général,
J. TOBIAS

Le Bourgmestre,
J. PIETTE

La Directrice générale du CPAS ff,
B. SERONVALLE

La Présidente du CPAS,
C. VRIJENS

Note institutionnelle : Les règles du Code wallon de la démocratie et de la décentralisation (CDLD) sont applicables par défaut à cette réunion. Toutefois, il est à noter qu'aucun quorum de présence n'est requis et qu'il n'y aura pas de vote sur les points soumis.

**EXTRAIT
DU CODE DE LA DEMOCRATIE
LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Commune de Bassenge

Madame, Monsieur,

est invité(e) à **la présentation du budget communal** exercice 2018 le **mercredi 27 décembre 2017 à 18,30 heures.**

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Roclenge-sur-Geer le **MERCREDI 27 décembre 2017 à 19,30 heures.**

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance du conseil commun Commune/CPAS et du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 novembre 2017
- 2° Budget Communal- Rapport article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.
- 3° Budget communal- exercice 2018 – service ordinaire et service extraordinaire.
- 4° Budget communal – Dotation communale 2018 à la Zone de Police Basse Meuse.
- 5° Rapport des subventions liquidées en 2017.
- 6° Plan de cohésion sociale – Modification plan 2018.
- 7° Fabrique d'Eglise Notre Dame d'Emael – Réformation budget 2018.
- 8° Fabrique d'Eglise Saint Georges d'Eben – Réformation budget 2018.
- 9° Fabrique d'Eglise Saint Victor de Glons – Réformation budget 2018.
- 10° Fabrique d'Eglise Saint Victor de Glons – Modification budgétaire n° 2 – Réformation.

HUIS CLOS

A 20,00 heures réception pour mise à l'honneur du DMA Band

LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE 19 DECEMBRE 2017 AU PLUS TARD.

Bassenge, le 18 décembre 2017

PAR LE COLLEGE

**Le Directeur général,
J. TOBIAS**

**Le Bourgmestre,
J. PIETTE**